



Présence marquée de la processionnaire du chêne

Ces dernières semaines, Protection de la forêt suisse a reçu nettement plus de demandes de conseil et de signalements d'infestation concernant la processionnaire du chêne que les années précédentes. D'une part, des chênes bien exposés au soleil et situés en zone urbaine ou en lisière de forêt ont été touchés ; d'autre part, une infestation s'étendant sur plusieurs hectares a été constatée pour la première fois dans une chênaie de Suisse orientale. Lors de proliférations massives, la processionnaire du chêne peut défolier complètement ses arbres hôtes. Cette espèce de papillon représente en outre un risque pour la santé, car les poils urticants de ses chenilles peuvent provoquer des réactions allergiques chez l'Homme et les animaux.

La processionnaire du chêne (PDC, *Thaumetopoea processionea*) est une espèce de papillon indigène qui, en Suisse, jusqu'à la fin du siècle dernier, était principalement présente dans la région du lac Léman, en Valais ainsi que sur le versant sud des Alpes. Depuis lors, on recense de plus en plus d'infestations

dans les régions plus septentrionales de la Suisse. Comme il s'agit d'une espèce d'insecte thermophile, on peut supposer que la fréquence et l'intensité croissantes des infestations sont en partie dues à la hausse des températures liée au changement climatique.



Abb. 1. Larves de la processionnaire du chêne. Source : Christophe Bailly (INRAE).

Les chenilles velues, ornées d'une bande longitudinale foncée (fig. 1), éclosent à partir de la mi-avril et se nourrissent ensuite des feuilles de différentes espèces de chênes. Au total, ces chenilles grégaires passent par six stades larvaires. À partir du 5e stade larvaire, des nids de fils tissés (fig. 2) apparaissent sur les troncs et les branches épaisses, dans lesquels les chenilles se retirent pendant la journée. La nuit, les chenilles migrent de là en processions de plusieurs rangées vers la cime des arbres, où elles dévorent les feuilles de chêne jusqu'à n'en laisser que l'exosquelette. Les nids constituent un signe distinctif typique et peuvent atteindre une longueur d'un mètre. La nymphose a lieu, selon la température, entre la mi-juin et la fin juin dans les nids. À partir de la mi-juillet, les adultes s'envolent et s'accouplent ; les œufs sont ensuite pondus à la périphérie supérieure de la cime, sur des pousses d'un à deux ans, en paquets plats (fig. 3).

À partir du troisième stade larvaire (vers la fin mai), les chenilles de la PDC développent des milliers de minuscules poils urticants contenant une protéine toxique appelée thaumétopéine. Si ces poils urticants entrent en contact avec l'Homme ou des animaux, ils peuvent provoquer des réactions allergiques au

niveau de la peau, des yeux ou des voies respiratoires supérieures. Les réactions typiques sont des rougeurs oculaires et cutanées, des démangeaisons, des papules et des irritations des muqueuses buccales et nasales. Dans de rares cas, le contact avec les poils urticants peut également provoquer un choc allergique. Les poils urticants restent toxiques pendant plusieurs années. Ainsi, les anciens nids de soie ainsi que les accumulations de poils urticants dans la végétation au sol et dans les sous-bois constituent une source de danger pour les activités d'exploitation et de loisirs en forêt.

La PDC étant une espèce de papillon thermophile, les infestations observées jusqu'à présent en Suisse ont principalement touché des chênes bien exposés au soleil, situés dans des zones urbanisées ou en lisière de forêt. Il s'agissait souvent d'infestations locales touchant un ou quelques arbres hôtes. Début juin 2026, une infestation étendue sur plusieurs hectares a été observée pour la première fois dans le canton de Schaffhouse, au sein d'une forêt de feuillus dominée par le chêne. Les chênes rouvres, principalement ceux appartenant aux classes d'âge allant du perchis au bois mature, ont été touchés. À l'aide de jumelles, on a souvent pu observer sur les chênes infestés plusieurs nids de soie de la taille de la paume d'une main. Toutefois, à la date de publication, aucun dommage visible causé par l'alimentation des chenilles n'avait encore été constaté. Si la taille de la population continue d'augmenter l'année prochaine, des dommages importants pourraient en résulter.

Lors de proliférations massives de la PDC, les chênes peuvent être complètement défoliés. Certes, les arbres touchés réagissent en produisant une deuxième poussée de feuillage la même année, mais cel-



Abb. 2. Nid de fils soyeux densément tissés de la processionnaire du chêne. Source : Beat Wermelinger (WSL).

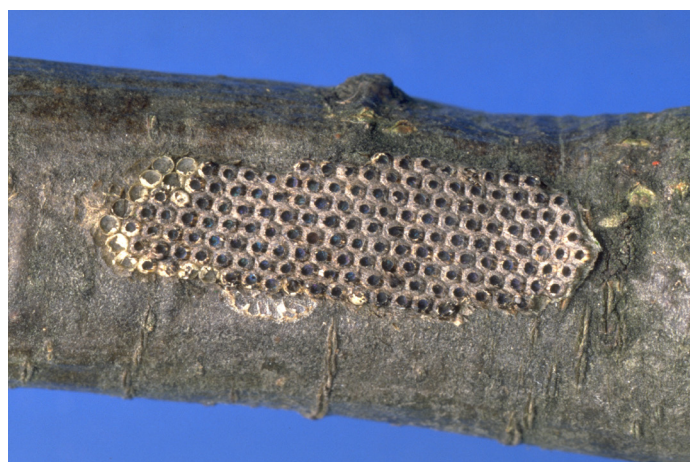


Abb. 3. Plaque d'œufs vides de la processionnaire du chêne.

le-ci se fait au détriment de leurs réserves. En cas d'infestations se prolongeant sur plusieurs années et accompagnées de défoliations totales, les chênes peuvent être considérablement affaiblis, ce qui accroît également leur vulnérabilité face aux organismes nuisibles secondaires et, en fin de compte, le risque de mortalité.

Si la PDC apparaît en zone urbaine, il est recommandé de faire appel à des entreprises spécialisées dans l'entretien des arbres ou à des services publics disposant d'un équipement de protection adéquat (combinaison, lunettes de protection, masque respiratoire) pour procéder à leur élimination, afin de réduire au maximum le risque pour la santé humaine. En cas d'infestation en forêt, la minimisation des risques peut généralement être assurée par la mise en place de barrières autour des arbres atteints et des chemins, ainsi que par une sensibilisation ciblée de la population.

Tant en forêt que dans les zones urbaines, la détection précoce des infestations par la PDC est cruciale

pour réduire au maximum l'exposition de la population et des services forestiers et d'entretien aux poils urticants. Les peuplements connus pour être particulièrement touchés par la PDC devraient donc faire l'objet de contrôles visuels réguliers, dès le débourrement des chênes, afin de détecter la présence de chenilles et de nids.

Le nombre élevé de signalements d'infestations et de demandes de conseil indique que 2026 est une année marquée par une infestation exceptionnellement forte par la PDC. Il est donc recommandé d'inspecter minutieusement les aires de jeux forestières, les aires de barbecue, les parcours vita ainsi que les autres lieux et chemins très fréquentés dans les peuplements de chênes afin de détecter la présence de la PDC. Il convient également d'informer les employés des services forestiers et d'entretien, ainsi que le personnel des écoles, des écoles enfantines et des crèches, de l'augmentation actuelle du risque sanitaire.

Pour plus d'informations: [La processionnaire du chêne, Notice pour le praticien, Vol. 71.](#)

Que faire en cas de suspicion d'infestation ?

En forêt, la présence de la processionnaire du chêne peut être signalée aux [responsables cantonaux de la protection des forêts](#) ou aux services forestiers locaux compétents. En zone urbaine, les infestations doivent être signalées aux services publics.

Que faire en cas de symptômes allergiques ?

Le contact avec les poils urticants de la processionnaire du chêne peut provoquer des irritations cutanées, des troubles oculaires et des problèmes respiratoires. aha! Centre d'Allergie Suisse recommande de consulter un médecin en cas de symptômes. Pour toute question, l'[aha!infoline](#) vous apporte une aide gratuite et personnalisée (tél. +41 31 359 90 50).

Les chiens et autres animaux peuvent également être touchés. En cas de contact suspecté, rincez soigneusement la gueule, les yeux et le pelage à grande eau – ne frottez pas. En cas de symptômes, contactez immédiatement un vétérinaire.

Littérature

- Blaser S., Guetg M., Bader M., Wermelinger B., Studhalter S., Queloz V. (2022) La processionnaire du chêne. Connaissances de base et recommandations pratiques. Notice pour le praticien 71. Birmensdorf: Institut fédéral de recherches WSL. 8 p. doi.org/10.55419/wsl:30754
- Dieckmann L. A., Wonsack D., Delb H. (2025) Eichenprozessionsspinner: Grundlagen, Risiken und Management. FVA PRAXISNAH, Heft 3, Forstliche Versuchs- und Forschungsanstalt Baden-Württemberg. 44 p.

Simon Blaser
Renate Heinzelmänn
Valentin Queloz